

DÉCISION N°64-2025

Objet : : Signature d'une convention pour mise à disposition par les associations sportives du gymnase Mont Miroir à Maîche.

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de passer avec des tiers, publics et privés, toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions de la Communauté de Communes du Pays de Maîche, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **Vu** L'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 qui a ouvert la possibilité aux maires d'utiliser les locaux scolaires en dehors des périodes ou heures pendant lesquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.
C'est à ce titre que les associations peuvent utiliser les locaux scolaires pour la mise en œuvre compatibles avec la nature des installations et l'aménagement des locaux.
La présente convention s'inscrit dans ce cadre légal afin de déterminer notamment les obligations de l'utilisateur dénommé organisateur en matière de sécurité et de responsabilité vis-à-vis des partenaires concernés.
- **Vu** les demandes des associations sportives.

DÉCIDE

- De signer la convention de mise à disposition du gymnase du collège Mont Miroir de MAICHE à titre gracieux pour l'année 2025/2026 avec les Associations sportives : Aïkido Iwana Maîche, AS Frambouhans, AS Jeanne d'Arc de Maîche, Boxing Club Maîche, Club de Volley Maîche, ES Charquemont, ES Pays Maîchois, ES Tréviillers-Thiébouhans, Groupement Jeunes Haut Doubs Horloger, Jeunes Sapeurs-Pompiers, US Des Ecorces, Verticool, Judo Club de Maîche, Doubs Sud Athlétisme.

Fait à Maîche, le 15/09/2025

Franck VILLEMMAIN,
Président

Transmise en Sous-Préfecture le : 15/10/25



Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél: 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maîche.com • paysdemaîche.fr